

## Solutions durables

En fonction du contexte et des spécificités de chaque cas, différents types de solutions durables peuvent être recherchées pour les migrants accompagnés dans le cadre des MRRM, comme **l'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)**, **l'intégration locale durable** dans le pays de transit ou d'accueil et **l'installation durable** ailleurs. Les bénéficiaires doivent être impliqués dans la décision de poursuivre l'option qu'ils privilégient et recevoir toutes les informations disponibles sur les opportunités et les limites de chacune.

### Aide au retour volontaire et à la réintégration (programmes AVRR)

Les programmes AVRR fournissent un soutien administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans un pays de transit ou de destination et qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine. Les bénéficiaires peuvent être des migrants bloqués dans les pays d'accueil ou de transit, des migrants en situation irrégulière, des migrants en situation régulière et des demandeurs d'asile qui décident de ne pas poursuivre leur demande ou qui sont considérés comme n'ayant pas besoin de protection internationale. L'AVRR peut également bénéficier aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les enfants non accompagnés ou séparés, ou les migrants ayant des besoins en matière de santé. Dans le contexte de la migration de transit, le programme AVRR s'est révélé être un outil efficace pour aider les migrants en détresse ou qui n'ont pas les moyens de poursuivre leur voyage, qu'ils soient en situation régulière ou irrégulière. Le programme de retour volontaire et la réintégration doivent être gérés de manière holistique afin de répondre aux besoins des personnes et des communautés. L'OIM estime que ce programme doit adhérer à six principes essentiels :

- **Le caractère volontaire** : les bénéficiaires doivent avoir accès à des informations actualisées, objectives et fiables pour prendre une décision en toute connaissance de cause et s'approprier le processus de retour ;
- **Une réponse centrée sur les migrants** : le soutien apporté à chaque bénéficiaire doit être adapté

---

à ses besoins en tenant compte de l'âge, du sexe et de la diversité. Une approche souple est nécessaire pour fournir une aide personnalisée au retour et à la réintégration adaptée aux besoins, aux problèmes et aux préférences de la personne, ainsi qu'aux différents contextes de retour.

– Des aspects liés à la **sécurité** peuvent conduire à la limitation ou à la suspension des retours vers certains lieux en raison de problèmes de sécurité ou de fonctionnement. S'assurer que les migrants atteignent leur pays d'origine en toute sécurité et dans la dignité implique un certain nombre de dispositions administratives et logistiques, notamment une aide au voyage et une aide à l'arrivée ;

– **La durabilité de la réintégration** : la réintégration, qui est au cœur de l'approche du programme AVRR, ne peut être considérée comme durable que lorsque les bénéficiaires ont atteint un certain niveau d'autosuffisance économique, de stabilité sociale et de bien-être psychologique. Parvenir à la durabilité nécessite donc l'adoption d'une approche intégrée qui répond aux besoins des migrants de retour ainsi que des communautés tout en répondant aux facteurs structurels en jeu dans le pays de retour.

– **La confidentialité** : des garanties strictes pour préserver la confidentialité ou les données personnelles et la vie privée des migrants doivent être mises en place (pour plus d'informations sur les dispositions de l'OIM relatives à la protection des données, veuillez consulter [cette section](#)).

– **Dialogue et partenariat** : le caractère durable du retour et de la réintégration dépasse le cadre de l'engagement d'un seul acteur. La coopération entre divers acteurs est dès lors nécessaire pour créer des synergies entre les différentes interventions dans les domaines de l'aide humanitaire, de la stabilisation communautaire, de la gestion des migrations et de la coopération au développement afin d'améliorer la gamme et la qualité des services d'aide au retour, d'éviter les doublons et d'assurer la durabilité de la réintégration.

– **Programmes fondés sur des éléments factuels** : la collecte systématique de données, les mécanismes de retour d'informations et le suivi et l'évaluation doivent être mis en place pour évaluer l'impact des interventions AVRR.

Des orientations supplémentaires sur le programme AVRR peuvent être consultées sur [la plateforme de l'OIM sur le retour et la réintégration](#), qui vise à diffuser les connaissances et les bonnes pratiques dans le domaine du retour et de la réintégration des migrants.

## **Intégration locale durable**

Des programmes d'aide à l'intégration pourraient être mis en place dans les pays d'accueil dans le cadre de la programmation des MRRM pour diverses catégories de nouveaux arrivants, notamment les travailleurs migrants, les migrants familiaux et les réfugiés réinstallés. Ces programmes peuvent inclure des formations concrètes et des opportunités d'emploi, des cours de langue, des activités de cohésion sociale et l'établissement de partenariats avec le secteur privé. En outre, les bénéficiaires qui ont la possibilité de rester dans leur lieu de résidence actuel peuvent avoir besoin d'aide pour régulariser leur statut d'immigration et régler d'autres questions administratives telles que les pièces d'identité, les procédures bancaires, les certificats professionnels, éducatifs et linguistiques, entre autres. Dans ce cas, une [aide juridique et une représentation en justice](#) pour mener à bien les

---

procédures pertinentes sont proposées.

## Installation durable dans un pays tiers

Les solutions durables dans un pays tiers impliquent l'obtention d'une autorisation d'**immigration temporaire ou permanente** en provenance d'un État autre que celui où le bénéficiaire est présent. [Parmi les options possibles figurent la réinstallation ou le déplacement vers un pays tiers, le regroupement familial international ou le parrainage familial, les permis de travail temporaires ou permanents, les visas d'étudiant ou d'études, les visas de protection ou de résidence temporaires ou permanents et les admissions pour raisons humanitaires.](#) Dans ce cas également, les bénéficiaires peuvent avoir besoin de l'aide pour soumettre les demandes et rassembler les pièces justificatives, ainsi que d'une aide avant le départ et après l'arrivée.

## References and Tools

- [IOM framework for assisted voluntary return and reintegration](#)
- [Reintegration Handbook - Practical guidance on the design, implementation and monitoring of reintegration assistance](#)
- [Voluntary Return and Reintegration: Community-Based Approaches](#)
- [Towards an integrated approach to reintegration in the context of return](#)
- [Retour et réintégration de personnes vulnérables. Un guide pratique](#)
- [IOM Handbook on the Protection and Assistance to Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse \(Case closure, p. 85\)](#)
- [Guide de préparation au retour volontaire et à la réintégration \(Morocco\)](#)
- [Booklet Preparing for return \(Ireland\)](#)

- 
- [Return reintegration and microfinance. Microfinance as a tool for the socio-economic reinsertion of migrants in their countries](#)
  - [Productive Return. Guide to the setting-up and management of a micro-enterprise for migrants returning to their country of origin](#)
  - [Returning with a health condition. A toolkit for counselling migrants with health concerns](#)

Catégorie

Services de protection et d'aide